

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

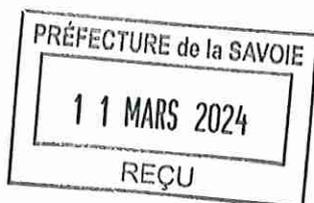
| | |
|---|--|
| Date de convocation 12 février 2024 | L'an 2024, Le 28 février à 18h00 Les membres du C.C.A.S., légalement convoqués, se sont réunis en mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Michel BOUVIER. |
| Nombre de conseillers En exercice : 09 Présents : 05 Votants : 06 | Présents : Monsieur Michel BOUVIER - Président, Madame Odile ILTIS, Monsieur Bernard TURPIN, Monsieur Rémy SAINT- GERMAIN, Monsieur Albert CARRAZ |
| Objet Remboursement à la FOL- CADA de Montmélian de la prise en charge du CCAS au transport scolaire | Excusés et représentés par pouvoir : Madame Valérie LERGER pouvoir donné à Madame Odile ILTIS Excusées : Sandrine ARANDEL, Myriam MIGLIORINI, Valerie PERTIGA, Absente : |

Rapporteur : Madame Odile ILTIS – Vice –présidente

Il convient d'acter le remboursement d'un tiers de la facture du CADA-FOL - Antenne de Montmélian pour l'année scolaire 2023-2024 au CADA-SAVOIE de Montmélian d'un montant de 160 euros soit pour le CCAS 53,33 €

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration du CCAS, valide le remboursement à hauteur de 1/3 du montant de la facture du CADA soit 53,33€.

| | | | |
|-------------|------------|----------------|----------|
| Votants : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 6 |
|-------------|------------|----------------|----------|



**Le Président
Michel BOUVIER**

